

Séance du 18 novembre 2020

Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le

ID : 004-210400131-20201118-202076RPQSSPGD-DE

---- L'an deux mille vingt
le dix-huit novembre à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la
présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.
--- Date de la convocation : 12 novembre 2020

Membres présents :

Physiquement : Mmes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric,
TURCAN Nicole, **DELMAERE** Christian, **CHAILLAN** André, **DANEL**
Mauricette, **LERDA** Serge, **ARMINGOL** Elisabeth, **ISNARD** Wilfried,
WALCZAK Franck et **WEBER** Hélène.

En visioconférence (Zoom) : **SECHEPINE** Elisabeth et **MACCARIO**
Fabrice

Absent(s) excusé(s) : **LATIL** Yves, **MARTINELLI** Nicolas
Pouvoirs : **Néant**

Secrétaire de séance : Frédéric **ROBERT**

Membres en exercice :	15
Présents :	13
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N° 76/2020

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE
GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
JABRON-LURE-VANÇON-DURANCE POUR L'ANNÉE 2019.**

--- Monsieur le Maire rappelle ou informe les membres du conseil municipal que sur le territoire de la CCJLVD le Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés est géré à l'échelle intercommunale.

--- Il rappelle également qu'en application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) est tenue de publier un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers de la CCJLVD.

--- Monsieur le Maire indique que ce rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il expose notamment la performance du service en terme de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps. Il présente aussi les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets.

--- Il précise qu'un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

--- Il développe aux membres du conseil municipal le Rapport sur le prix et la qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers de la CCJLVD.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD pour l'année 2019.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire

R. AVINENS.